Approuvé pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour, et inséré au Bulletin Officiel des Établissements.

Papeete, le 26 février 1861. Le Commandant, Commissaire Impérial. Signé : E. G. de la RICHERIE.

Par le Commandant, Commissaire Impérial, L'Ordonnateur,

TRILLARD.

No 123. — DÉCISION du 28 février 1861, au sujet des travaux d'attache à exécuter dans les hôtels, bureaux, etc..

Par décision de M. le Commandant, Commissaire Impérial, en date du 28 février 1861, les travaux d'attache à faire dans les hôtels, bureaux, etc., seront compris dans les dépenses d'entretien courant et seront exécutés par le Service des ponts et chaussées. Les objets d'ameublement seuls seront fournis par le Magasin général.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

Nº 124: - Par décret impérial, en date du 16 août 1860,

MM. (Rochetaux (Gustave-Laurent) et Brinster (Edmond), souslieuteuants d'artillerie de marine, ont été promus au grade de lieutenants en 2e, pour prendre rang, le premier, à compter du 9 juillet de la même année, le deuxième, à compter du 16 juillet de la même année.

Ces deux officiers ont été nommés lieutenants de tre classe, par décision ministérielle du 18 août 1860, pour prendre rang à compter dudit jour.

Nº 125. — Par décision de M. le Commissaire Impérial, en date du 4 février 1861, M. Landes Paul, directeur des affaires européennes, doit embarquer le 6 juin du mois courant, sur le transport à voiles le Railleur, pour aller remplir une mission aux tles Gambiers.

Dépense imputée au budget colonial, chapitre XIV, art. 1er, Dépenses accessoires.

No 126. — Par décision de M. le Commissaire Impérial, en date du BULL. OFF. No 4.